

Acquisition parcelles Rue de Galilée

Monsieur MORIN, Adjoint responsable de la commission Cadre de Vie-Travaux, expose le rapport suivant :

Suite à la régularisation de la vente au profit de Mr et Mme GUYARD Loïc, la SARL PROVIM nous propose d'acquérir à titre gratuit deux parcelles cadastrées :

- section AN n°555 (14 ca) issu du n°17p ex chemin en limite parking salle des fêtes
- section AN n°556 (40 ca) issu des n°343p, 341p et 314p surplus espaces communs rue de Galilée.

Il vous est proposé :

- D'autoriser l'acquisition de ces parcelles à titre gratuit, frais d'acte administratif à la charge de l'acquéreur.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte administratif.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Pour copie conforme :

Le Maire :

Pierre-Yves MARDELÉ